

News prévoyance 2009

Rapport annuel 2008

Avant-propos du président



Viktor Sauter,
Président du Conseil de fondation
de l'ASG

De fortes turbulences conduisent actuellement à des fluctuations de cours marquées sur les marchés financiers. Par leur simple participation au marché, tous les investisseurs, qu'ils soient privés ou institutionnels, sont exposés aux risques qui y sont liés. L'étendue des pertes qu'ils encourent dépend surtout de l'importance des investissements effectués dans une catégorie ou un produit de placement donnés.

La fondation de prévoyance de l'ASG a opté pour une solution d'assurance complète par le biais de laquelle tous ses risques, notamment les risques de placement, sont réassurés auprès d'AXA Vie SA dans le cadre d'un contrat d'assurance d'association. AXA Vie SA est une filiale juridiquement indépendante du Groupe AXA. Les placements bénéficient d'une sécurité totale puisque AXA Vie SA est une société d'assurances et doit, à ce titre, toujours être en mesure de couvrir l'intégralité de ses engagements par des placements qui préservent la valeur intrinsèque desdits engagements. De plus, AXA Vie SA est dotée de fonds propres très solides soumis à la législation suisse et à la surveillance de l'Office fédéral des assurances privées (OFAP).

Comme indiqué ci-avant, c'est AXA Vie SA qui supporte le risque de placement. L'OFAP contrôle en permanence le respect des obligations de garantie et la gestion de la fortune liée. Cette surveillance a pour but d'identifier ou d'empêcher à un stade précoce les difficultés financières et, le cas échéant, de prendre à temps les mesures nécessaires; ces mécanismes de contrôle fonctionnent parfaitement.

A la suite de l'arrêté du Conseil fédéral sur la rémunération de l'avoir de vieillesse LPP à hauteur de 2% en 2009, le Conseil de la fondation de prévoyance de l'ASG a décidé, en raison de la très bonne santé financière de celle-ci, d'appliquer cette année un taux d'intérêt de **2,75%** aux avoirs de vieillesse obligatoires et subobligatoires. Comme les années précédentes, les assurés de la fondation de prévoyance de l'ASG continuent donc de bénéficier d'une rémunération très attractive.

Viktor Sauter
Président du Conseil de fondation

La fondation de prévoyance de l'ASG en bref



Composition du Conseil de fondation:

Représentants des employeurs

Viktor Sauter, président (2^e à d.)
Roberto Feller, vice-président (1^{er} à g.)
Morys Cavadini (3^e à g.)

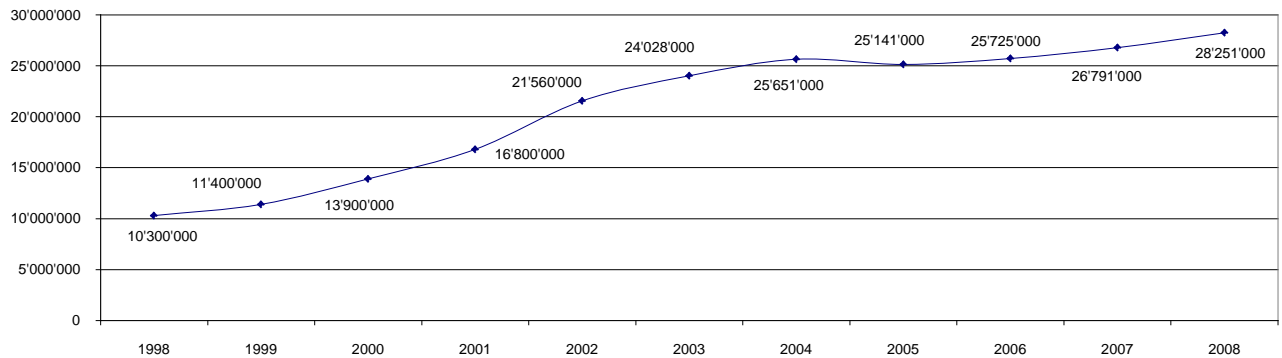
TSZ AG, Zurich
Glax AG, Zurich
Association ASG, Zurich

Représentants des salariés

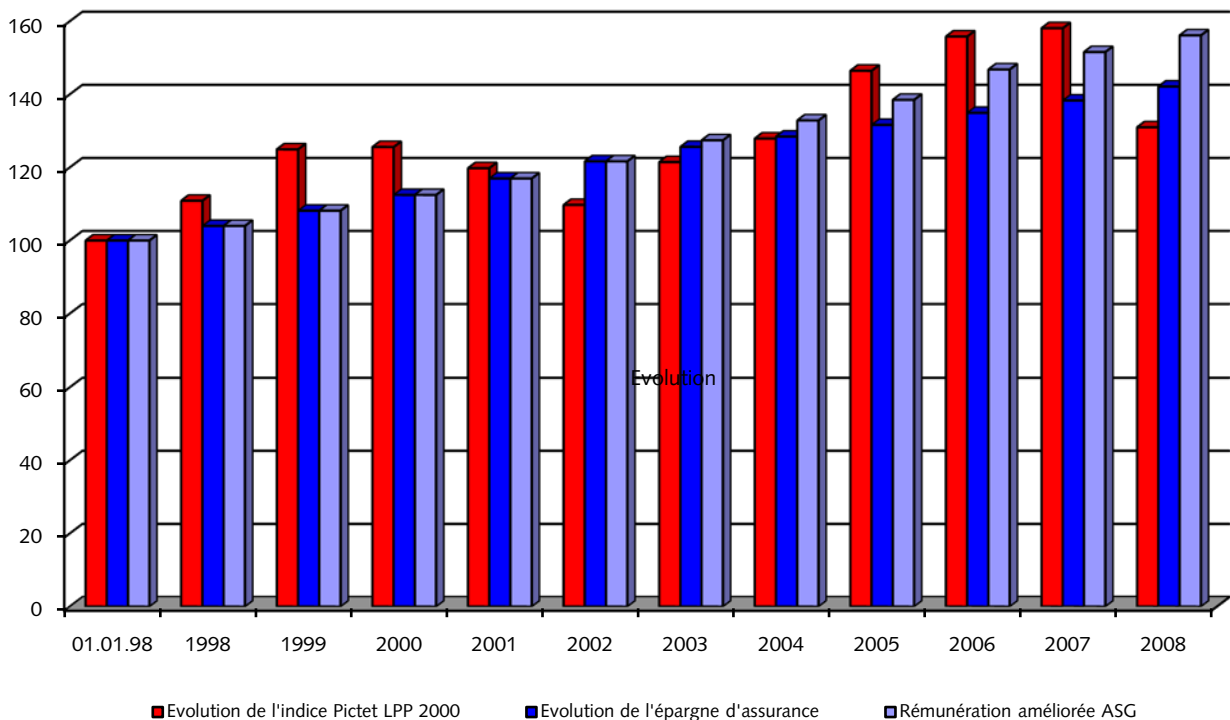
Brigitte Burkhardt (2^e à g.)
Daniel Steffen (3^e à d.)
Harald Gröbli (1^{er} à d.)

Secrétariat de l'ASG, Zurich
Ultra Finanz SA, Zurich
GFA AG, Zurich

Evolution des avoirs de vieillesse en CHF



Comparaison de rendements entre l'indice de référence Pictet LPP 2000 (part d'actions de 40%) et la rémunération effectivement versée par le Conseil de fondation de l'institution de prévoyance de l'ASG ces 10 dernières années



Résumé des comptes annuels 2008

Bilan		Au	31.12.2008	31.12.2007
Actifs			en CHF	en CHF
A	Placements		1 565 146,60	1 373 176,15
B	Compte de régularisation actif		51 408,70	132 752,15
C	Actifs provenant de contrats d'assurance		24 755 181,70	23 177 187,65
Total des actifs			26 371 737,00	24 683 115,95
Passifs			31.12.2008	31.12.2007
D	Dettes		202 392,55	232 621,00
E	Compte de régularisation passif		137 000,00	260,00
F	Réserve de contributions de l'employeur		1 211 048,65	1 242 700,40
G	Provisions non techniques		-	-
H	Capitaux de prévoyance et provisions techniques		24 755 181,70	23 177 187,65
Passifs liés			26 305 622,90	24 652 769,05
I	Réserve de fluctuation de valeurs		-	-
J	Capital de la Fondation/fonds libres/découv.			
	Situation en début de période		30 346,90	27 249,70
	1 ^{re} application de la Swiss GAAP RPC 26		-	-
	Augm./dim. provenant d'une liquidation partielle		-	-
Excédent des produits/des charges			35 767,20	3 097,20
	Situation en fin de période		66 114,10	30 346,90
Total des passifs			26 371 737,00	24 683 115,95
Taux de couverture			100,27%	100,13%
Compte d'exploitation du 01.01 au 31.12.			2008	2007
			en CHF	in CHF
K	Cotisations ordinaires et autres		2 641 303,45	2 745 387,30
L	Prestations d'entrée		1 152 586,80	2 960 407,80
K-L	Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		3 793 890,25	5 705 795,10
M	Prestations réglementaires		-1563 599,85	-2 178 084,75
N	Prestations extra-réglementaires		-	-
O	Prestations de sortie		-1 039 269,20	-2 636 475,50
M-O	Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-2 602 869,05	-4 814 560,25
P/Q	Diss./const. de prov. techniques et de réserves		49 748,00	-152 416,95
R	Produits de prestations d'assurance		2 663 215,05	5 040 796,05
S	Charges d'assurance		-3 810 393,30	-5 721 473,45
K-S	Résultat net de l'activité d'assurance		93 590,95	58 140,50
T	Résultat des placements		-30 934,20	-31 518,00
T	Frais d'administration des placements		-	-
T	Résultat net des placements		-30 934,20	-31 518,00
U	Diss./const. de prov. non tech. et de réserves		-	-
V	Autres produits		-	4 400,00
W	Autres frais		-	-
X	Frais d'administration généraux		-26 889,55	-27 925,30
X	Frais de marketing		-	-
K-X	Excédent produits/charges av. rés. fluc. val.		35 767,20	3 097,20
Y	Diss./const. de réserves de fluctuation de val.		-	-
Z	Excédent des produits/des charges ¹		35 767,20	3 097,20

¹ Malgré la rémunération globale de 3,00% (2008) et de 3,25% (2007); la capacité d'assumer les risques reste totale.

Extrait de l'annexe aux comptes annuels au 31.12.2008

	31.12.2008	31.12.2007
Personnes assurées		
Total des assurés soumis à cotisations	130	115
Total des assurés libérés des cotisations	10	17
Total des employés assurés	140	132
Bénéficiaires de rentes		
Rentes de vieillesse	5	5
Rentes d'enfants de pensionnés	0	2
Rentes d'invalidité	1	1
Rentes d'enfants d'invalides	2	2
Rentes de conjoint/de partenaire	2	2
Total des bénéficiaires de rentes	10	12
Montant des avoirs épargnés	24 755 181,70	23 177 187,65
Somme des avoirs de vieillesse LPP	7 833 981,15	7 299 911,40
Evolution de la rés. mathématique des bénéf. de rentes		
Montant de la réserve mathématique au 01.01	3 614 304,00	1 660 156,00
Variation de valeur résultant de l'adaptation des bases de calcul	-	-
Adaptation au nouveau mode de calcul au 31.12	-118 466,00	1 954 148,00
Total du capital de prév. des bénéf. de rentes	3 495 838,00	3 614 304,00
Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2		
Actifs à la date de clôture du bilan et à la valeur de marché	26 371 737,00	24 683 115,95
./. Fonds non disponibles	- 1 550 441,20	- 1 475 581,40
Disponibles pour risques de prévoyance/risques actuariels	24 821 295,80	23 207 534,55
Capital de prévoyance nécessaire pour risques de prévoyance/risques actuariels	24 755 181,70	23 177 187,65
Taux de couverture (en % des fonds nécessaires) ²⁾	100,27%	100,13%

²⁾ Aucune diminution du taux de couverture malgré l'amélioration de la rémunération.